

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLE DE LORRAINE TENUE LE 6 DÉCEMBRE 2022 À 17 H, AU CENTRE CULTUREL LAURENT G. BELLEY DUE AUX MESURES LIÉES À LA COVID-19

SONT PRÉSENTS :

Siège no 1 - Mme Martine Guilbault, conseillère
Siège no 2 - M. Pierre Barrette, conseiller
Siège no 5 - Mme Lyne Rémillard, conseillère
Siège no 6 - M. Patrick Archambault, conseiller

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jean Comtois.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES :

Mme Stéphanie Bélisle, directrice générale
Me Annie Chagnon, directrice des Services juridiques et greffière

SONT ABSENTS :

Siège no 3 - Mme Diane Desjardins Lavallée, conseillère
Siège no 4 - M. Jocelyn Proulx, conseiller

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'avis de convocation de cette séance extraordinaire a été transmis conformément aux articles 323 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*. Tous les membres du conseil présents à cette séance extraordinaire renoncent à l'avis de convocation de cette séance conformément à l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes*.

Monsieur le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte, il est 17 h.

2. 2022-12-234 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Martine Guilbault
APPUYÉ par madame la conseillère Lyne Rémillard
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

3. 2022-12-235 AUTORISATION SIGNATURE – Lettres d'entente 2022-02 et 2022-03 Section locale 3134 (employés de bureau)

CONSIDÉRANT la difficulté pour la Ville de recruter du personnel compte tenu du contexte actuel de la pénurie de main-d'œuvre et des taux de salaire consentis sur le marché de l'emploi;

CONSIDÉRANT les discussions entre les parties afin d'établir certaines modalités pour favoriser l'embauche et permettre l'analyse des besoins;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Pierre Barrette
APPUYÉ par monsieur le conseiller Patrick Archambault
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

D'ENTÉRINER les lettres d'entente 2022-02 et 2022-03 intervenues entre la Ville et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3134 (employés de bureau);

D'AUTORISER à cet égard, le maire et la directrice générale à procéder à la signature, pour et au nom de la Ville, des lettres d'entente 2022-02 et 2022-03 intervenues entre les parties.

4.
2022-12-236

**NOMINATION – Adjointe administrative à la direction générale et à la mairie –
Mme Nancy Ouellette**

CONSIDÉRANT que le poste d'adjointe administrative à la direction générale et à la mairie est actuellement vacant et qu'un processus d'embauche s'est déroulé au cours des dernières semaines;

CONSIDÉRANT le choix du Conseil et les discussions intervenues avec la candidate retenue, Mme Nancy Ouellette;

CONSIDÉRANT QUE Mme Nancy Ouellette occupe actuellement le poste d'assistante-greffière et adjointe administrative pour les Services juridiques et greffe;

CONSIDÉRANT les dispositions prévues à la Convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3134 (employés de bureau);

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Lyne Rémillard
APPUYÉ par madame la conseillère Martine Guilbault
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

D'EMBAUCHER Mme Nancy Ouellette à titre d'adjointe administrative à la direction générale et à la mairie, effectif le 9 janvier 2023;

QUE le salaire annuel, basé sur une semaine de travail de 35 heures, soit fixé à l'échelon 7 sur 10 de l'échelle salariale pour ce poste avec une progression annuelle à partir du 1^{er} janvier de chaque année;

QUE les conditions de travail soient les mêmes que pour le personnel cadre, en conservant les cinq (5) semaines et deux (2) jours accumulés à titre de vacances payées;

D'AUTORISER la trésorerie à procéder au paiement des salaires et à imputer les sommes nécessaires à même le code budgétaire numéro 02-199-00-111.

5. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est formulée aux membres du conseil.

6.
2022-12-237

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Patrick Archambault
APPUYÉ par monsieur le conseiller Pierre Barrette
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE la séance soit levée à 17 h 09.

Monsieur JEAN COMTOIS
Maire

Me ANNIE CHAGNON
Greffière